

## DÉCLARATION DE TANGER

3ème session de la CONFERENCE DE HAUT NIVEAU de l'INITIATIVE CEINTURE BLEUE

sur le thème « Stimuler l'économie bleue de l'Afrique pour la sécurité alimentaire et la croissance de l'emploi ».

Nous, soussignés, ministres et représentants des États africains, ainsi que représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, réunis à Tanger, Royaume du Maroc, les 7 et 8 octobre 2024, pour la troisième session de la Conférence de haut niveau sur l'économie bleue. Conférence de haut niveau de l'Initiative de la ceinture bleue, convoquée à l'invitation de de Son Excellence Monsieur Mohammed Sadiki, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, développement rural, des eaux et forêts du Royaume du Maroc.

Exprimons notre sincère gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour son gracieux soutien, l'accueil chaleureux de la belle ville de Tanger - fleuron de l'économie bleue - et les ressources allouées pour assurer le succès de cet important événement.

Reconnaissant le lancement de l'Initiative Ceinture Bleue par le Royaume du Maroc dans le cadre de l'Agenda d'Action de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique lors de la COP22 à Marrakech et sa concrétisation à travers la plateforme Ceinture Bleue et les Déclarations d'Agadir ;

Notant le cadre stratégique de l'initiative de la ceinture bleue, qui s'appuie sur des dialogues de haut niveau antérieurs, y compris les actions lancées lors de la COP22 et les orientations des déclarations d'Agadir de 2019 et 2023. Cette initiative porte sur le rôle essentiel de l'océan dans les services écosystémiques - tels que le piégeage des gaz à effet de serre et la production d'oxygène - ainsi que sur son importance pour la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens de subsistance, le commerce maritime mondial, le patrimoine culturel, la conservation de la biodiversité, le développement durable, l'économie bleue et l'éradication de la pauvreté ;

Appréciant la contribution de l'initiative « Ceinture bleue » à la promotion d'un dialogue constructif et au renforcement de la compréhension mutuelle et de la collaboration entre les nations africaines. Nous réaffirmons notre engagement collectif à relever les principaux défis et à faire progresser nos objectifs communs en matière de durabilité des côtes et des océans, ainsi que de développement durable de l'économie bleue en Afrique, d'alimentation bleue, de création d'emplois et d'échange de connaissances et d'expertise scientifique ;

Valorisant la contribution vitale de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 14 (La vie sous l'eau), l'éradication de la pauvreté et de la faim, la consommation et la production durables, la croissance économique inclusive, le travail décent et la promotion d'institutions pacifiques et responsables ;

Reconnaissant les pressions cumulées importantes auxquelles sont soumis les écosystèmes marins et côtiers, y compris celles dues au changement climatique, à l'acidification des océans, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, à la pollution et aux impacts disproportionnés sur les pays les moins avancés, les îles et les petites nations africaines ;

Soulignant l'importance de la troisième conférence des Nations unies sur les océans, intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité », qui mettra en évidence le rôle de l'océan dans le maintien de la vie et l'élaboration de notre avenir ;

Reconnaissant la nécessité d'intégrer les considérations relatives au climat et aux écosystèmes dans les économies nationales afin de garantir une alimentation bleue et la création d'emplois, le développement humain et l'utilisation durable des ressources océaniques ;

Formulant une vision pour un océan résilient et un système de production de produits de la mer durable et fondé sur la science qui favorise la nourriture bleue et la création d'emplois ;

Soulignant le besoin urgent de faire progresser la recherche scientifique, l'expertise, l'innovation, les systèmes d'observation des océans et les partenariats multipartites inclusifs afin de mettre en œuvre une approche intégrée et écosystémique dans tous les secteurs de l'économie bleue ;

Reconnaissant la nécessité cruciale de renforcer la contribution de l'Afrique aux efforts mondiaux en matière d'océanographie dans le cadre de la Décennie des sciences de la mer au service du développement durable (2021-2030), conformément à l'« Agenda 2063 » de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons » ;

Reconnaissant la nécessité de renforcer les actions stratégiques régionales dans le cadre de l'initiative de la ceinture bleue afin de garantir les ressources techniques et financières, ainsi que les investissements, pour poursuivre le développement des aliments et des emplois bleus par le biais d'une plateforme bleue régionale collaborative et inclusive ;

Reconnaissant l'opportunité offerte par l'initiative « Ceinture bleue » de renforcer la coopération régionale et de mobiliser des ressources pour répondre aux priorités et aux défis communs ;

**RECOMMANDONS** la mise en place d'une plateforme de l'Initiative Ceinture Bleue qui serve de dialogue inclusif et permanent entre les parties prenantes, avec le soutien d'un secrétariat spécialisé. Cette plateforme engagera les pays africains, les organisations continentales, régionales et sous-régionales concernées, les partenaires de développement internationaux, régionaux et bilatéraux, ainsi que les représentants du secteur privé à élaborer en coopération une « feuille de route » pour mobiliser efficacement les investissements et les ressources nécessaires à la viabilisation des océans, des aliments bleus et des emplois bleus durables ;

**DEMANDONS** aux partenaires de l'initiative « Ceinture bleue » de soutenir les fonctions essentielles de la plateforme de toutes leurs forces, de leurs ressources et de leurs priorités respectives. Nous demandons instamment à tous les partenaires de s'engager activement et de collaborer par l'intermédiaire de la plateforme afin d'assurer l'alignement sur les instruments de coopération régionale et sur les priorités nationales communes en matière de ressources bleues.

**Tanger, Royaume du Maroc**

**8 octobre 2024**